Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2021
(Amendement au Règlement de zonage 198-2007)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Lors d'une réunion tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement 442-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme.

La grille des usages permis et des normes, considérée comme étant l'annexe 1 du règlement de zonage 198-2007, est modifiée afin de permettre l'usage « parc » dans toutes les zones mixtes du territoire.

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 18 août 2021.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SCOTT, ce 24 août 2021

_____
Marie-Michèle Benoit
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 août 2021

_____
Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière